

DISPOSITIF 2017 POUR LE PAIEMENT DES COTISATIONS DES AGRICULTEURS DE HAUTE-NORMANDIE EN DIFFICULTÉ

Ma situation	La MSA me propose	Mes démarches MSA	Je fais comment ? Dans quel délai ?
Mes revenus 2016 ont subi une variation par rapport à ceux de 2015.	De moduler le montant de mes mensualités si je suis mensualisé.	Je complète l'imprimé de demande de modulation en indiquant le montant de mes revenus 2016	Avant le 10 de chaque mois si je suis mensualisé En retournant l' imprimé de demande de modulation à télécharger sur le site MSA.
J'ai des difficultés à régler mes cotisations.	De solliciter un échéancier de paiement.	J'adresse ma demande en indiquant les raisons de mes difficultés et mes possibilités de paiement dans la limite de 24 mois.	Avant le 5 décembre 2017 En retournant la demande d'échéancier complétée à télécharger sur le site MSA.
Je souhaite bénéficier d'une aide financière.	De demander une prise en charge de mes cotisations sociales.	Je complète la demande de prise en charge ainsi que l'attestation des aides soumises au plafond « de minimis ».	Avant le 15 septembre 2017 : en retournant l' imprimé de demande de prise en charge et l' attestation de minimis GAEC ou de minimis autres à télécharger sur le site MSA, avec l'aide de mon comptable ou d'un expert Copam ou Atex.

Vos questions :



www.msa-haute-normandie.fr



02 35 600 600

MSA Haute-Normandie, 32 rue Politzer, 27036 Evreux Cedex



L'essentiel & plus encore